

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-86

Date de la convocation : 08/09/2022
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 71
Conseillers représentés : 17
Total votants : 88

Le quinze septembre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 DEVER Chantal , 006 NANJL Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard (jusqu'à 21:58:03) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 110 DION Valentine , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 033 VAIRY Lionel (à 093 BOUILLON Daniel) , 037 LEFORT Sylvie (à 006 NANJL Léopold) , 038 SEMBENI Anne (à 011 PERTUS Xavier) , 044 POUCKET Eric (à 045 QUEVAL Guillaume) , 051 RAGUET Philippe (à 040 MATHIAS Frédéric) , 063 AUROUX Emmanuel (à 060 MANCEAUX Christophe) , 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent) , 083 FRANCAERT René (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 102 BAUDART Martine (à 122 MAROTEAUX Nathalie) , 104 BOLY Francis (à 105 CARPENTIER Dominique) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

OBJET : APPROBATION DE LA CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023-2027

Considérant que la communauté de communes s'est engagée en 2014 dans la mise en place du programme LEADER 2014/2020 sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, en tant que structure porteuse du programme, lui-même géré par le GAL (croupe d'Action Locale) de l'Argonne Ardennaise.

Considérant qu'une nouvelle programmation LEADER commencera en 2023 et s'achèvera en 2027.

Considérant que territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a reçu un avis d'opportunité favorable pour candidater à cette nouvelle programmation, c'est-à-dire que l'Argonne Ardennaise fait partie des 35 territoires retenus par la Région Grand Est ayant l'opportunité de déposer un dossier de candidature.

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022

Considérant que lors de la séance du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire avait remis un avis d'opportunité favorable au principe de candidater à cette nouvelle programmation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° et intitulé de la fiche action	Montant FEADER prévisionnel sur 2023-2027	Reste à charge prévisionnel communauté de communes sur 2023-2027
FA 1 - Economie circulaire et collaboratives	90 000,00 €	
FA 2 - Attractivité et vie quotidienne	450 000,00 €	
FA 3 - Capital humain	180 000,00 €	
Coopération	180 000,00 €	
Animation et fonctionnement du GAL	300 000,00 €	75 000,00 €
TOTAL	1 200 000 €	75 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE, avec 80 VOIX POUR, 2 CONTRE (102 BAUDART Martine (Nathalie 122 MAROTEAUX) , 122 MAROTEAUX Nathalie, 5 ABSTENTIONS (017 BESTEL Bernard , 048 FOURCART Marie Hélène , 067 ROUSSY Elise , 104 BOLY Francis (Dominique 105 ARPENTIER) , 105 CARPENTIER Dominique et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (049 ANDREY Danièle)

- De valider le dossier de candidature tel que présenté
- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer le dossier de candidature dans le cadre de l'appel à candidature LEADER 2023-2027
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Pour copie conforme,

Le Président,



Benoit SINGLIT